

- ▶ l'information, également à flux unique, permet d'accéder à une forme de pouvoir dans la mesure où elle renforce la capacité d'agir ;
- ▶ la consultation assure l'expression d'avis divers, mais ne permet pas le partage du pouvoir de décision et ne fournit aucune garantie sur la prise en compte des avis exprimés ;
- ▶ le dialogue et l'échange permettent aux acteurs de mieux se connaître, ceux-ci étant mis sur un pied d'égalité ;
- ▶ la concertation a pour but la construction collective de visions prospectives et d'objectifs, mais ne permet pas toujours le partage de la prise de décision ;
- ▶ la négociation vise l'obtention d'un accord au sein d'un ensemble de rapports de forces.

Considérant les quatre facteurs mentionnés ci-dessus – le sens attribué au paysage, l'échelle de la gouvernance, le statut des acteurs et les formes de participation –, il sera difficile de les dissocier dans l'analyse et les souhaits d'amélioration de l'exercice démocratique dans sa relation au paysage.

Il paraît ainsi important de rappeler qu'au cours des dernières décennies les diverses formes d'exercice de la démocratie ont connu une évolution qui a redéfini leur sens ; on est parti de la concertation, forme non totalement aboutie de la participation, pour arriver à la participation proprement dite. Celle-ci change les rapports entre les élus et les citoyens, introduit le collectif et crée un renouveau pour la chose publique, rétablit une confiance entre représentants (élus) et représentés (citoyens), dans un contexte souvent évoqué de « crise de la démocratie représentative » ou « crise du politique », dont un des principaux symptômes est le fort taux d'abstention lors des élections¹¹³.

Si la définition la plus classique de la démocratie est un régime politique dans lequel le peuple est souverain, on préférera ici proposer la définition de Paul Ricœur : « Est démocratique une société qui se reconnaît divisée, c'est-à-dire traversée par des contradictions d'intérêt, et qui se fixe comme modalité d'associer à parts égales chaque citoyen dans l'expression de ces contradictions,

113. Programme « Information, participation du public, concertation et association dans les plans de prévention des risques », réalisé par le Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU), Lydie Bosc, sous maîtrise d'ouvrage de la sous-direction à la prévention des risques majeurs du ministère de l'Écologie MEDAD/DPPR/SDPRM, Magali Pinon-Leconte.